

DEL 2022/078

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux  
Le Mercredi 22 Juin à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 25 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Marie-Pierre GIRE, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Anne LE GALL, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Anne-Laure LE GRAND, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Jean-François LE MAT, Jean-Pierre GUILLOU, Jacqueline SABATIER, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Pierre GIRE, Hélène LE BOURHIS, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER.

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 22.06.2022 / 2022/000 : CESSION DE L'ANCIEN COLLEGE SAINT ALAIN ET DES PARCELLES ATTENANTES CADASTRÉES BC N° 162, 163,164 et 531 SITUÉES 7 RUE JEAN CORÉ :

RAPPORTEUR M. RAOUL

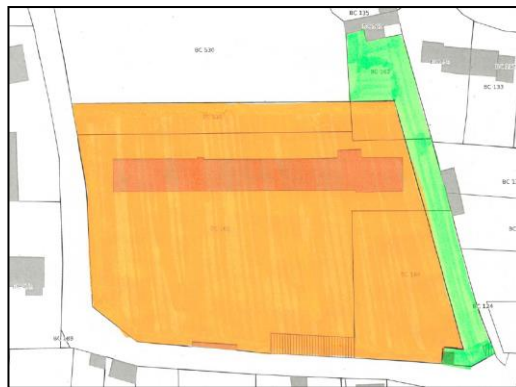
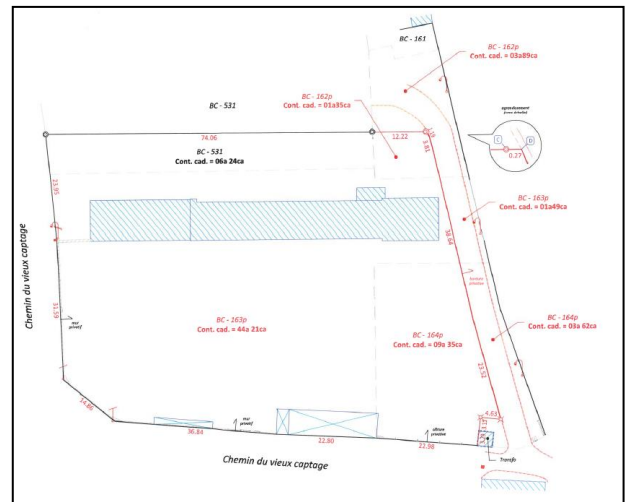
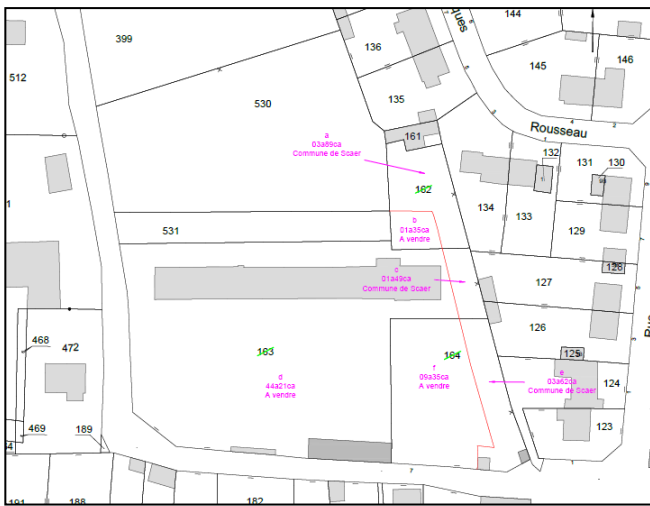
L'assemblée délibérante est informée que dans un courrier du 02 Décembre 2021 M. FOUCAULT Olivier souhaite acquérir l'ancien collège Saint Alain implanté sur les parcelles cadastrée BC N° 162, 163, 164 et BC N°531. Il est rappelé également la création d'une voie communale en 2019. Cette dernière dans le prolongement de la rue Jean Coré pour 900 M<sup>2</sup> restera communale. (En vert sur le plan)

La surface des parcelles cédées sont de 44a21ca (BC 163), 09a35ca (BC 164) et il est important de préciser que seule une surface de 01a35ca de la BC 162 est cédée. La parcelle BC N° 531 est cédée en totalité pour 06a24ca soit 6115 M<sup>2</sup>. (En orange sur le plan)

Le futur acquéreur souhaite créer une trentaine de logements locatifs, des garages et éventuellement une cellule commerciale.

Il est rappelé qu'une estimation auprès des domaines a été faite pour déterminer la valeur vénale des parcelles et du bâtiment, celle-ci a retenue la valeur de 117 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%.

L'ensemble des frais inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur (frais d'acquisition, frais de géomètre et frais notariaux).



VU l'exposé de Monsieur RAOUL,

VU l'Avis des Domaines sur la valeur vénale de la parcelle en date du 13 Janvier 2021,

VU la demande de l'acquéreur en date du 02 Décembre 2021,

VU le procès-verbal de bornage en date du 29/05/2022,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et Cadre de Vie » en date du 08 Juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 15 Juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE CEDER à M. FOUCAULT Olivier, une partie de la parcelle cadastrée BC 162 pour 01a35ca, 44a21ca de la parcelle cadastrée BC 163, 09a35ca de la parcelle cadastrée BC 164 et 06a24ca de la parcelle BC 531 soit 6115 M<sup>2</sup>, au prix de 117 000 €.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,  
Jean-Yves LE GOFF,  
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JY Le Goff', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SCAER' and a central emblem depicting a figure on horseback.